

DEROULEMENT DE LA RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Mardi 27 Août 2019

9h00 : 3^{ème} Prépa-Métiers et 2^{nde} GT

- 9h00 à 9h30 : Réunion de rentrée avec le Directeur, M. René Bendavid, en salle de réunion
- 9h30 à 13h00 : Accueil, visite de l'établissement et distribution des emplois du temps dans les classes en présence du Professeur Principal.
- Fin de la journée à 13h
- Reprise des cours le mercredi 28 août, selon l'emploi du temps

9h30 : 2^{nde} PRO : Gestion Administration, MELEC et MRC (Ex Commerce)

- 9h30 à 10h00 : Réunion de rentrée avec le Directeur, M. René Bendavid, en salle de réunion
- 10h00 à 13h00 Accueil, visite de l'établissement et distribution des emplois du temps dans les classes en présence du Professeur principal
- Fin de la journée à 13h
- Reprise des cours le mercredi 28 août, selon l'emploi du temps

10h00 : 1^{ère} PRO : Gestion Administration, MELEC et Commerce

- 10h00 à 10h30 : Réunion de rentrée avec le Directeur, M. René Bendavid, en salle de réunion
- 10h30 à 13h00 : Accueil et distribution des emplois du temps dans les classes en présence du Professeur Principal
- Fin de la journée à 13h
- Reprise des cours le mercredi 28 août, selon l'emploi du temps

10h30 : 1^{ère} STMG 1 et 1^{ère} STMG 2

- 10h30 à 11h00 : Réunion de rentrée avec le Directeur, M. René Bendavid, en salle de réunion
- 11h00 à 13h00 : Accueil visite de l'établissement et distribution des emplois du temps dans les classes en présence du Professeur Principal
- Fin de la journée à 13h
- Reprise des cours le mercredi 28 août, selon l'emploi du temps

11h00 : Ter Pro Gestion administration, MELEC, Commerce, TSTMG Mercatique et GF

- 11h00 à 11h30 : Réunion de rentrée avec le Directeur, M. René Bendavid, en salle de réunion
- 11h30 à 13h00 : Accueil et distribution des emplois du temps dans les classes en présence du professeur principal
- Fin de la journée à 13h
- Reprise des cours le mercredi 28 août, selon l'emploi du temps

LA DISTRIBUTION DES LIVRES SE FERA APRES LA RENTREE SELON DES DATES ETABLIES AVEC LES CORRESPONDANTS DU CONSEIL REGIONAL